

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 heures 30 et désigne la secrétaire, Madame Marlène DEVIN, qui procède à l'appel :

Sont Présents : Mr Thierry ROLLAND, Mr Alain REFFAS, Mme Aurore PROUVEUR/ LOZINGUEZ, Mr Bernard DEFFONTAINE, Mr Paul FOUQUART, Mme Nathalie NEUKERMANS/ STOCK, Mr Jean-Pascal LEPERS, Mr Yves JONVILLE, Mme Marlène DEVIN, Mr Christian DE LA BARRE DE NANTEUIL, Mme Audrey BONNEEL, Mr Jean-Luc LOBBEDEV, Mr Michel LIÉVAIN, Mr Graham EDDOLLS, Mr Thierry D'HULST, Mme Stéphanie FLEUROUX/TORCK, Mr Xavier ESCANO, Mme Amandine VAN MULLEM.

Sont absents : Aucune absence sans procuration

Sont représentés : Mme Brigitte POULAIN /DEFFRENNES représentée par Mme Aurore PROUVEUR/ LOZINGUEZ, Mme Valérie BALECH / CAMBRES représentée par Mr Thierry ROLLAND, Mme Nicole HARDY représentée par Mme Marlène DEVIN, Mr Patrice FAUCHILLE représenté par Mr Christian DE LA BARRE DE NANTEUIL, Mme Florine CARPENTIER représentée par Mme Audrey BONNEEL.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du compte rendu de la séance du 11 mars 2021.

Ce compte-rendu est approuvé par 19 voix (4 contre).

Délibération N°1 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES ANNEE 2021

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FOUQUART, adjoint, qui expose au Conseil le contenu de la délibération portant sur les conséquences, pour les communes, de la réforme de la taxe d'habitation : celles-ci ne percevront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, l'Etat leur transférera la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. En cas de différentiel par rapport au régime fiscal précédent, un coefficient correcteur viendra garantir, à l'euro-près, les mêmes recettes communales globales.

Monsieur le Maire fait observer que la préfecture communique ces éléments et contraint les communes à délibérer plus d'un mois après le vote de leurs budgets 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2 : FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN "EQUIPEMENTS CULTURELS"

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur REFFAS, adjoint, qui rend compte de l'objet de la délibération, à savoir, solliciter la MEL pour un concours financier à l'acquisition d'un écran tactile interactif.

Madame VAN MULLEM intervient sur l'utilité intergénérationnelle de l'équipement.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un outil polyvalent pour les enfants, la jeunesse, les familles et les plus anciens.

Madame FLEUROUX demande à combien peut être estimée la subvention attendue.

Monsieur le Maire répond qu'on espère au moins 50% de notre dépense.

La délibération est approuvée par 19 voix (4 abstentions).

Délibération N° 3 : PLAN DE RELANCE NUMERIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marlène DEVIN, adjointe, pour exposer la délibération. Il s'agit de répondre à un appel à projets « Relance » lancé par l'Education Nationale dans le cadre d'équipements numériques à destination des écoles.

Monsieur ESCANO demande à quoi correspond le chiffre de 13 305 €uros. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du coût global des équipements prévus sur l'école Condorcet. Il ajoute que cet appel à projets tombe vraiment bien car de toutes façons, il projetait d'équiper l'établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions de l'opposition :

1- Centre de vaccination intercommunal

Monsieur le Maire confirme qu'il a travaillé sur ce projet avec plusieurs communes du territoire représentant environ 12 000 habitants. Il indique qu'un dossier a été déposé auprès de l'ARS avec information à la préfecture. Il ajoute que ce projet est prêt et organisé. Le centre d'appels et le centre de vaccination seraient basés au pôle ECLAT. Il précise que cette proposition attend l'accord de l'ARS dès lors qu'il n'y aura plus de pénurie de vaccins.

Monsieur le Maire relève les échecs successifs des autorités de l'Etat sur l'ensemble de la gestion de la crise : masques, tests, stratégie de vaccination.

Il revendique l'idée que la meilleure des solutions, c'est la proximité, pas les vaccinodrômes et espère une réponse positive même si la stratégie présidentielle de vaccinodrômes a asséché de fait la stratégie vaccinale de proximité chez les médecins et en pharmacie depuis quelques semaines et pour plusieurs semaines.

2- Willems info / expression de l'opposition

Monsieur le Maire rappelle que l'opposition a fait appel à la justice administrative et son juge de référés pour stopper l'action normale de la commune. Sur un grand nombre de points, le juge en a retenu qu'un seul : il s'agit de politiser le Willems Infos pour laisser une part d'expression politique dorénavant.

Monsieur le Maire rappelle que le Willems Info n'est pas un organe politique mais un journal factuel d'informations. Il évoque le jugement du Tribunal administratif de Lille qui est totalement inapplicable en l'Etat puisqu'il n'enjoint strictement à rien. Il a donc décidé de faire appel devant le conseil d'Etat pour disposer d'une décision plus claire.

3- Canisettes

A la question de savoir si la majorité a bien installé des canisettes (sachets plastique pour déjections canines) à proximité des espaces verts du centre ville. Monsieur le Maire fait savoir qu'il suffit de marcher un peu dans la commune pour constater que quatre canisettes ont été installées. Il regrette que les élus de l'opposition ne les aient pas vues....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h50.